



Email :

Stupéfiant : 36 heures avant les blocages, le Cabinet du Ministre annonce sa décision de recevoir La Glissoire.

C'est une énorme surprise, d'entendre cet après midi le Cabinet du secrétaire d'Etat aux transports, Mr Bussereau, nous annoncer qu'il recevrait une délégation de LA GLISSOIRE Mardi soir à 20 heures :

A l'heure où certains nous expliquaient que cela ne servait à rien de vouloir faire des barrages, à l'heure où d'autres nous disaient leurs difficultés à s'en sortir et n'acceptaient plus l'inacceptable, alors que nous en étions à prévenir la Presse, les médias et les élus, la nouvelle est arrivée.

Demain, Mardi 16 Février 2010, à 20 heures, une délégation de 4 représentants de La Glissoire sera reçue au Cabinet de Mr Bussereau pour y Exposer les raisons qui font la colère des bateliers Français : la preuve est là qu'il ne faut pas baisser les bras, qu'il ne faut pas se replier sur notre îlot et que la détermination est payante.

Certes, il ne faut pas se faire d'illusions démesurées : une audience n'a jamais résolu tous les problèmes, mais il faut compter sur la détermination de notre délégation pour exiger que les dossiers soient enfin instruits et avancent dans un sens favorable à nos besoins .

La délégation sera composée de Daniel Claeys (*Bateau Calimero*), Fouquier Andy (*Bateau Borneo*), Beillard Patrick (*bateau Juan de Nova*) et Didier Carpentier (*Bateau RA*).

Ils sont porteurs des demandes déjà maintes fois formulées et qui tournent essentiellement autour de la mise en place de règles identiques au niveau européen pour tous les exploitants bateliers de quelque pays que ce soit et pour demander aux autorités Françaises d'exiger de leurs partenaires européens qu'ils respectent les règles de la libre concurrence. Le mutisme affligeant de la France face aux démarches protectionnistes et à la volonté d'hégémonie des Pays Bas a suffisamment fait de mal à la batellerie artisanale Française : les rapports doivent être clarifiés pour un avenir serein.

Un grand merci à tous les élus et organismes les plus variés qui nous ont apporté leur soutien et sont intervenus pour faire connaître nos positions : grâce à vous, nous n'avons pas eu à paralyser notre outil de travail. Merci à tous les bateliers qui se préparaient à nous rejoindre en bateau ou par la route, mais qui voulaient être là.

Maintenant, la vigilance s'impose : pour exiger que les engagements qui seront pris demain deviennent réalité, en urgence, et pour être encore plus efficace la prochaine fois si besoin est.

Les courriers qui étaient prévus pour les élus français, le Parlement Européen, les médias ne vont pas rester au fond du tiroir : l'information va se poursuivre .

Jacques DELHAY

Travailler à Perte , interdit et sanctionné

Dans le N° 8 de Cap à l'Amont, je vous avais transcrit l'article 209 du Code du Domaine Public Fluvial qui fixe les conditions commerciales dans le transport fluvial : « Est puni d'une amende de 15000 euros le fait pour tout prestataire de transport public de marchandises par voie navigable, auxiliaire de transport ou loueur de bateaux de marchandises avec équipement, d'offrir ou de pratiquer un prix inférieur au coût de la prestation qui ne permet pas de couvrir les charges... »

Aujourd'hui, après consultation, nous avons la certitude que les agissements de EDF, de Arcellormittal et les pratiques protectionnistes des pouvoirs publics néerlandais offrent des possibilités de recours auprès des juridictions Françaises et européennes : le succès de tels recours dépend de la volonté collective de la profession à s'engager dans l'action juridique.

Des bateliers ont déjà engagé des actions : il faut réagir tous ensemble.

Si vous estimez avoir réalisé des transports à des tarifs excessivement bas et en dessous de votre coût d'exploitation, envoyez par Mail une copie de votre convention ou décompte de fret sur laquelle vous barrez vos noms et références du bateau : ces documents permettront de convaincre les juridictions compétentes de déclencher les enquêtes appropriées .